

## Modalités des candidatures

### Qui peut s'inscrire en CPES-CAAP ?

La CPES-CAAP s'adresse à tous les bacheliers ayant suivi ou non un enseignement artistique en spécialité ou en option facultative au lycée, ou bénéficiant d'une pratique artistique régulière ainsi que d'une culture artistique personnelle.

### Quelles sont les conditions pour candidater ?

Les candidatures se font obligatoirement et uniquement sur Parcoursup.

L'ensemble des opérations de sélection porte sur l'étude attentive et équilibrée des bulletins scolaires des classes de première et de terminale, du projet motivé, du dossier artistique et de la lettre de motivation de chaque candidat.

**-Inscription et formulation des vœux par les candidats sur la plateforme Parcoursup: du mercredi 17 janvier 2024 au jeudi 14 mars 2024- 23 h 59'.**

**-Date limite pour les candidat(e)s pour finaliser leur dossier (saisie des projets de formation motivés, saisie des bulletins, dépôt du dossier artistique et lettre de motivation au format PDF dans la rubrique document...) et confirmer leurs vœux : le mercredi 3 avril 2024 - 23 h 59'.**

### Composition du dossier de candidature :

**1 seul fichier PDF comprenant les reproductions de réalisations plastiques et la lettre de motivation nommé de la façon suivante : NOM Prénom\_Dossier artistique  
Exemple : DUPONT Jean\_Dossier artistique**

**Ce fichier PDF est à déposer dans la rubrique documents sur Parcoursup.**

### Il doit être composé :

- des bulletins scolaires de la dernière année en classe de 1ère, de toutes les années en classe de Terminale et dans l'enseignement supérieur.

- des résultats des épreuves anticipées au baccalauréat

- de 5 reproductions de réalisations plastiques (travaux bidimensionnels et/ou tridimensionnels).  
Tout type de réalisation est autorisé : dessin, peinture, sculpture, installation, vidéo, réalisation sonore, travail numérique, photographie, performance, carnets de croquis. Chaque réalisation devra être légendée et accompagnée d'une note d'intention dans laquelle le candidat expliquera sa démarche. Les réalisations vidéo/sonore/animation devront être présentées par une capture d'écran légendée et seront consultables via un lien intégré au dossier de candidature vers une plateforme ou chaîne YouTube. Les candidat(e)s devront s'assurer du bon fonctionnement de l'accessibilité des documents en ligne.

- Le projet motivé et les rubriques du CV doivent être complétés.

- Une lettre de motivation doit être intégrée au dossier. Le/la candidat(e) précisera ses pratiques, les enseignements artistiques suivis, ses centres d'intérêt culturels et artistiques ainsi que les dernières expositions ou manifestations culturelles auxquelles il/elle a assisté, ses projets d'orientation et les domaines artistiques envisagés après la CPES-CAAP.

## Modalités de la phase d'entretien :

Si le/la candidat(e) est retenu(e) après l'examen de son dossier lors de la première phase, il/elle sera averti(e) par mail via Parcoursup. Il/Elle sera ensuite convié(e) à un entretien. **Il ne peut y avoir d'admission en CPES-CAAP sans entretien.**

Le/La candidat(e) devra alors prendre rendez-vous pour l'entretien sur le calendrier mis en ligne sur Parcoursup. Le/La candidat(e) devra se reconnecter sur Parcoursup **la semaine du 13 au 19 mai 2024**, rubrique Candidat, pour sélectionner un créneau de rendez-vous sur le calendrier à sa disposition sur parcoursup.

Les candidat(e)s ont la possibilité de passer leur entretien en présentiel ou en distanciel. Pour les entretiens en distanciel, ils/elles devront en informer le coordonnateur de la CPES- CAAP à l'adresse suivante: [christophe.van-den-hende@ac-reims.fr](mailto:christophe.van-den-hende@ac-reims.fr), **la semaine du 13 mai jusqu'au 19 mai 2024 (date limite).**

Les candidat(e)s qui auront effectué une demande d'entretien en visioconférence recevront une confirmation de l'acceptation de leur aménagement et l'identifiant de connexion de leur jury sur l'adresse mail qu'ils/qu'elles auront indiquée sur parcoursup.

**Il est vivement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour s'inscrire.**

**Les entretiens en présentiel/distanciel se dérouleront au lycée Jean-Baptiste Colbert, du mercredi 22 au vendredi 24 mai 2024.**

L'entretien a une durée de 15 minutes sans temps de préparation.

Il se déroule en trois temps :

- Le/la candidat(e) devra présenter une réalisation personnelle du dossier de candidature Parcoursup (format papier ou numérique) **complétée par une réalisation autre que celles proposées dans le dossier parcoursup.** Pour les réalisations numériques ou vidéo, le/la candidate devra apporter son ordinateur.

- Puis il sera demandé au/à la candidat(e) de s'exprimer sur une œuvre proposée par le jury, afin de repérer de quelle façon il/elle l'aborde.

**L'analyse et conceptualisation des productions est ici un critère fondamental.**

- Enfin, un échange permettra de mesurer les motivations et l'engagement du/de la candidat(e) à suivre la formation CPES-CAAP, le projet réfléchi d'orientation en études artistiques ainsi que son univers culturel.

